



## Communiqué de presse

### **Pour Mme le Recteur, les langues sont à la marge !**

***Les nouvelles modalités d'allocation des moyens mis en place cette année par Mme le Recteur sacrifient l'offre académique des classes bi-langues, du latin et du grec, des langues régionales dans les collèges de l'académie.***

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015, Mme le Recteur a dévoilé fin janvier les nouvelles modalités d'allocation des moyens dans les collèges et lycées de l'académie. Parmi les "nouveautés" de cette méthode, l'une concerne les critères d'attribution des dotations pour les classes bi-langues et l'enseignement des langues anciennes ou régionales. Or les critères retenus conduisent à la disparition drastique de ces enseignements dans de nombreux collèges. En effet, sous couvert de la nécessaire pérennité des dispositifs, un seuil d'élèves est maintenant imposé pour l'ouverture ou le maintien ou maintenir les groupes concernés : 25% pour les bi-langues et les langues régionales, 10% pour le latin/grec. Des quotas sont aussi imposés pour les classes bi-langues et les sections européennes. De fait, nombre de classes bi-langues et bilingues (catalan et occitan) vont disparaître -par exemple 49 classes allemand/anglais sur les 92 existantes, correspondant à 1000 élèves sur 1800 !-, alors qu'elles existent depuis des années, qu'elles sont remplies –certaines sont même obligées de refuser des élèves- et qu'elles s'inscrivent dans un parcours de langues de l'élémentaire au lycée ! De la même façon, l'offre de latin dans de nombreux collèges est menacée, notamment en Lozère, et le grec est partout sacrifié.

**Les signataires dénoncent cette saignée sans précédent dans l'offre de formation en langues dans notre académie, qui signerait la fin d'une carte diversifiée et répartie sur l'ensemble du territoire. Ils rappellent combien le maillage fin d'une large carte des langues est un facteur d'ouverture pour tous les élèves et de mixité sociale dans un certain nombre d'établissements. Ils s'inquiètent par ailleurs de la fuite vers le privé que les décisions de Mme le Recteur, si elles étaient maintenues, ne manqueraient pas de produire.**

Alertée lors des Comités Techniques Académiques des 19 et 28 janvier 2015, Mme le Recteur a suggéré que les classes supprimées puissent être ouvertes avec la "marge" de dotation des établissements, feignant d'ignorer que :

- cette "marge" sert avant tout –selon ses propres calculs- à pallier la lourdeur des effectifs et à accompagner les établissements ayant le plus de difficultés sociales et scolaires
- le volume minime de cette marge ne permet pas de maintenir l'offre de langue existante (il existe même des collèges où cette marge est nulle !).

**Les signataires refusent de s'inscrire dans cette démarche de priorisation des besoins des élèves et de l'offre de formation** (l'aide aux élèves en difficulté ou des enseignements en groupes réduits contre une bi-langue ou du latin ?), caractéristique de la gestion comptable d'une dotation

académique 2015 insuffisante pour répondre aux besoins des établissements du 2<sup>nd</sup> degré. **Ils demandent à Mme le Recteur de supprimer les seuils et les quotas imposés en bi-langues, section européenne, langues anciennes et régionales afin de permettre que, partout sur le territoire, les familles et les élèves puissent bénéficier d'une offre de formation plus ambitieuse, plus attractive et plus égalitaire. Ils demandent que soit assuré le financement de toutes les classes bi-langues, bilingues, sections européennes, sections de langues anciennes et régionales dont la pérennité en terme d'effectifs est assurée à la rentrée.**

Signataires :

*Les sections académiques de :*

- **FSU** (*Fédération Syndicale Unitaire*)
- **SNES-FSU** (*Syndicat National des Enseignements du Second Degré*)
- **SNEP-FSU** (*Syndicat National de l'Éducation Physique*)
- **SNUEP-FSU** (*Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel*)
- **SE-UNSA** (*Syndicat des Enseignants*)
- **CGT Educ'Action**
- **SGEN-CFDT** (*Syndicat Général de l'Éducation Nationale*)
- **SNALC** (*Syndicat National des Lycées et Collèges*)
- **SNCL** (*Syndicat National des Collèges et Lycées*)
- **Action et Démocratie-CGC**
  
- **FCPE Languedoc-Roussillon** (*Fédération des Conseils de Parents d'Élèves*)
  
- **APLV** (*Association des Professeurs de Langues Vivantes*)
- **ADEAF Languedoc Roussillon** (*Association pour le Développement de l'Allemand en France*)
- **ARELAM** (*Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes - Académie de Montpellier*)
- **CREO** (*Centre Régional de l'Enseignement de l'Occitan*)

Contact : Bertrand Humeau, secrétaire académique du SNES-FSU ; s3mon@snes.edu ; 06.87.01.96.75